



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 12 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Roger BLANC-COQUAND, Maire**

Présents Christophe VALLOIRE, Sophie MONNOIS, Brigitte VIOLA, Jean-Michel MESCAM, Benoit TRUCHET, Noémie KURA,

Excusés : Richard DOMPNIER donne procuration à Roger BLANC-COQUAND
Serge MICHEL donne procuration à Benoit TRUCHET
Hassan BEN MANSOUR donne procuration à Jean-Michel MESCAM

Date de Convocation : 08/09/2022

Date d'affichage : 08/09/2022

Nombre de conseillers :

En Exercice : **10**

Présents : **7**

Votants : **10** Election du

Secrétaire de séance : Noémie KURA

NUMERO	DELIBERATIONS	DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré	VOTE
2022 09 12 1	<p style="text-align: center;">MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES CONTRÔLE DES POTEAUX INCENDIE :</p> <p>. ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES</p> <p>. DÉSIGNATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 3CMA COMME COORDONNATEUR</p> <p>. AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES</p>	<p>-APPROUVE le lancement d'une procédure adaptée ouverte en vue la passation d'un marché de services pour le contrôle des poteaux incendie ;</p> <p>-APPROUVE l'adhésion de la Commune de Saint Pancrace au groupement de commandes ;</p> <p>-ACCEPTÉ que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan assure la mission de coordonnateur de ce groupement ;</p> <p>-AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 10</p>
2022 09 12 2	<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION SOLLICITANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR L'INSTALLATION D'UN WC PUBLIC PMR AUX BOTTIÈRES</p>	<p>-SOLLICITE la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan pour le versement d'un fonds de concours pour l'installation d'un WC public PMR aux Bottières.</p> <p>-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte y afférant.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 10</p>
2022 09 12 3	<p>DELIBERATION POUR LES DUREES d'AMORTISSEMENT DES BIENS AMORTISSABLES FIGURANT à l'ACTIF et DES SUBVENTIONS d'EQUIPEMENT VERSEES</p>	<p>- D'ADOPTER les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées :</p> <p>Biens Budget Communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Participations réseaux ORANGE : durée amortissement : 30 ans ▶ Participation au réseau Eau Potable : durée amortissement : 15 ans <p>Biens Budget Assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Subvention travaux Assainissement : durée amortissement : 60 ans ▶ Travaux assainissement : durée amortissement : 60 ans <p>- DE CHARGER Monsieur le maire de faire le nécessaire</p>	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 10</p>
2022 09 12 4	<p style="text-align: center;">NOMINATION D'UN REFERENT COMMUNAL POUR LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE</p>	<p>▶ NOMME Benoit TRUCHET référent communal</p>	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 10</p>